Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260629-2026_06_85-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

03/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	5
Absents	1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-trois juin deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, Mme POTIRON Christine, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARCHAND Dominique à M. BLOUIN Loïc, M. ROULLIT Benjamin à Mme BAKHOS Lara, M. MOCHET Christian à Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence à Mme JAMAIN Rozanne, Mme LE GAL Claire à Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie
Excusé(s) : Mme MILAN Nathalie ;

Secrétaire de séance : M. DUFLOS Benoît ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Aucun	*0*	*0*	*0*	*0*

2026-06-85 - DOCUMENTS D'URBANISME - Compte-rendu d'activité annuel 2025 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne relatif au site de l'ilot Clemenceau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant ce qui suit :

En 2020, la collectivité et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont conclu une convention opérationnelle d'actions foncières pour assurer l'acquisition d'emprises foncières et la déconstruction/dépollution d'immeubles sur le site de l'ilot Clemenceau.

En vertu de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne adresse à la ville, une fois par an, un bilan de son activité sur le territoire communal. Ce bilan fait notamment état des acquisitions réalisées, de l'avancement des opérations, du suivi financier.

Le compte-rendu est présenté en intégralité en annexe 5.

Vu la délibération n°2020-10-92 du Conseil municipal du 14 octobre 2020 validant les termes de la convention entre la ville et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

Vu la délibération n°2023-09-70 du Conseil municipal du 27 septembre 2023 actant l'avenant n°1 à ladite convention ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260629-2026_06_85-DE

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte-rendu d'activité 2025 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour le site l'ilot Clemenceau ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et activités économiques » du 10 juin 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

- PREND ACTE du compte-rendu d'activité 2025 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne relatif au site de l'ilot Clemenceau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
M. Benoît DUFLOS